

ANNEXE 2 : Dossier de candidature

Appel à candidatures

ARS/DAOSS/ N°971-2022-10-18-00005

**en vue de la mise en place de dispositifs d'astreinte d'infirmier de nuit
mutualisée entre EHPAD et associant d'autres ESMS**



Ce dossier de candidature est à compléter par le porteur. Il permettra de détailler le dispositif proposé et de vérifier son adéquation avec le cahier des charges.

Il s'agit d'un document qui comporte des espaces réservés à la saisie de texte, des cases à cocher, des listes déroulantes dans lesquelles seront saisies différentes réponses prédéterminées.

1. LES ESMS PARTICIPANTS AU DISPOSITIF ET LEUR ENVIRONNEMENT

1.1. Le porteur du projet

Nom de l'EHPAD ou SSIAD porteur du projet :

Numéro FINESS établissement :

Adresse :

Nombre de lits d'hébergement permanent :

Nombre de lits en hébergement temporaire :

Nombre de places d'accueil de jour ou de prise en charge au domicile :

1.2. Les autres EHPAD ou ESMS partenaires

Nom de l'EHPAD ou autre ESMS n°2 :

Numéro FINESS établissement :

Adresse :

Nombre de lits d'hébergement permanent :

Nombre de lits en hébergement temporaire :

Nombre de places d'accueil de jour ou de prise en charge au domicile :

Nom de l'EHPAD ou autre ESMS n°3 :

Numéro FINESS établissement :

Adresse :

Nombre de lits d'hébergement permanent :

Nombre de lits en hébergement temporaire :

Nombre de places d'accueil de jour ou de prise en charge au domicile :

Nom de l'EHPAD ou autre ESMS n°4 :

Numéro FINESS établissement :

Adresse :

Nombre de lits d'hébergement permanent :

Nombre de lits d'hébergement temporaire :

Nombre de places d'accueil de jour ou de prise en charge au domicile :

Nom de l'EHPAD ou autre ESMS n°x : (A dupliquer autant que nécessaire)

Numéro FINESS établissement :

Adresse :

Nombre de lits d'hébergement permanent :

Nombre de lits en hébergement temporaire :

Nombre de places d'accueil de jour ou de prise en charge au domicile :

1.3. Éligibilité du dispositif et respect des prérequis

1.3.1. Principales caractéristiques du périmètre géographique couvert par le dispositif :

- Périmètre géographique :

Bassin Géographique	Nom de commune	Distance entre ces communes (en kilomètres ou en minutes)
Établissement le plus à l'Est		
Établissement le plus à l'Ouest		
Établissement le plus au Sud		
Établissement le plus au Nord		

- Nombre de lits et places concernés par le dispositif :

Hébergement permanent	
Hébergement temporaire	
Nombre de places d'accueil de jour	
Nombre de places de prise en charge au domicile	
TOTAL	

- Dérogation à la capacité minimale de 150 places (isolement géographique):

Veuillez préciser dans le cadre ci-dessous

1.3.2. Le service des urgences sur ce territoire :

- Localisation du service des urgences le plus proche :

- Commune :

- Nom de l'Hôpital ou clinique :

- Nombre d'établissements du dispositif dont la distance / urgences est > 30min

1.3.3. Dynamique de coopération et de mutualisation organisée entre établissements d'un même territoire (conventions de partenariat, procédures harmonisées entre établissements) intègre le dispositif :

☐ Oui ☐ Non (cochez la case)

Veillez préciser dans le cadre ci-dessous

Les conventions ou les lettres d'intention devront être annexées à la candidature.

1.3.4. Organisation de la coordination administrative, médicale et paramédicale du projet par le porteur (pilotage de l'harmonisation des procédures entre établissements, coordination de l'astreinte...) est prévue :

☐ Oui ☐ Non (cochez la case)

Veillez préciser dans le cadre ci-dessous

1.3.5. Modalités de mise en œuvre du dispositif par les établissements participants (intégration du dispositif dans le projet de soins, communication sur le dispositif...) est prévue :

☐ Oui ☐ Non (cochez la case)

Veillez préciser dans le cadre ci-dessous

2. EVALUATION EX ANTE DU DISPOSITIF IDE D'ASTREINTE

L'annexe complétée relative à l'évaluation préalable à l'implantation du dispositif (évaluation Ex-ante) devra être fournie à l'appui de la candidature pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (**Annexe 4**).

3. LES MODALITES DU DISPOSITIF D'ASTREINTE IDE DE NUIT

3.1. Description de l'organisation du dispositif proposé à la candidature

Veuillez décrire dans le cadre ci-dessous, le mode organisationnel du dispositif IDE proposé à la candidature en précisant le fonctionnement : nombre d'IDE susceptibles d'être intégrés par le dispositif, ancienneté, expérience, formation, plages horaires de l'astreinte, recrutement spécifique d'IDE d'astreinte et/ou sur la mobilisation du personnel IDE déjà en place, ...

3.2. Capacité de recrutement / mobilisation d'IDE sur le territoire

Comment qualifiez-vous la capacité (liste déroulante de choix) :

- de recrutement d'IDE d'astreinte sur le périmètre géographique du dispositif : plutôt important
- de mobilisation des IDE des structures appartenant au dispositif : plutôt difficile

3.3. Moyens dédiés au dispositif IDE d'astreinte

Détailler dans la cadre ci-après, les moyens mis à disposition des IDE d'astreinte pour assurer leurs missions auprès de tous les établissements partenaires (ex : mise à disposition d'un véhicule ou véhicule personnel, d'un téléphone portable, d'un accès informatique aux dossiers patients au sein des établissements partenaires [voire à partir du domicile], accès aux différents locaux et notamment à la pharmacie des établissements et au matériel infirmier...).

4. PERIMETRE INTERVENTIONNEL DE L'IDE D'ASTREINTE

Veuillez préciser dans le cadre ci-dessous les motifs d'appel et le type d'intervention de l'IDE d'astreinte (**Annexe 3** : exemples de motifs d'appel) et indiquez si les missions de l'IDE ont été formalisées au sein d'une fiche de poste, d'un cahier des charges ou d'une procédure (si oui, veuillez annexer le document au dossier de candidature).

5. FACTEURS DE REUSSITE DU DISPOSITIF D'ASTREINTE

5.1. Mise en place de protocoles et incitation des praticiens libéraux à rédiger des prescriptions anticipées

Indiquez dans le cadre ci-dessous, les protocoles élaborés et les démarches engagées auprès des médecins libéraux intervenant dans les établissements partenaires pour les inciter à rédiger des prescriptions anticipées

5.2. Procédures harmonisées entre les établissements participants

5.2.1 Organiser les coordinations entre les équipes médicales de jour et l'IDE d'astreinte

Si un mode de coordination entre les équipes médicales de jour des différents établissements et l'IDE d'astreinte a été établi ou en cours, décrivez succinctement dans le cadre ci-dessous la procédure. Si ce document est disponible il devra être associé au dossier de candidature.

5.2.2 Guider l'IDE d'astreinte dans sa gestion des problèmes de santé imprévus et les équipes en poste de nuit en définissant les motifs de recours à l'IDE

Décrivez dans le cadre ci-dessous les procédures visant à guider l'IDE d'astreinte et/ou les équipes en poste de nuit dans les établissements, les protocoles "d'urgence", les partenariats existants ou sollicités. L'implication du SAMU-centre 15, des services des urgences, des dispositifs de permanence des soins ambulatoires et de la filière gériatrique dans ces procédures devront être précisées. Les conventions éventuelles, les protocoles mis en œuvre dans les établissements devront être transmis.

5.2.3 Connaissance des établissements partenaires

Décrivez dans le cadre ci-dessous les modalités retenues ou envisagées pour que les IDE d'astreinte connaissent les établissements participants, le système d'information, l'accès au dossier de soins des résidents, l'organisation de la pharmacie....

5.3 Reconnaissance du rôle de l'IDE d'astreinte auprès des services hospitaliers et les acteurs de la permanence des soins ambulatoires.

Mentionnez dans le cadre ci-dessous les démarches engagées pour que le dispositif IDE d'astreinte (établissements impliqués, missions dévolues, mode de recours) soit connu et reconnu auprès du SAMU-centre 15, du service des urgences, des dispositifs de permanence des soins ambulatoires (gestion et orientation des résidents dans le cas de problèmes de santé nocturnes) et de la filière gériatrique (retour d'hospitalisation).

6. BUDGET PREVISIONNEL 2023 (en année pleine)

Budget Prévisionnel : Astreinte IDE-EHPAD

Nom Établissement		
FINESS Juridique		
AFFECTATION DES CHARGES		2023
A) Rémunérations et charges de personnel	DEPENSES	
IDE	1. Astreintes	
IDE	2. Heures intervention payées	
Cadre	Coordination et gestion du planning en ETP	
Secrétaire	Suivi activité et secrétariat en ETP	
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL		0,00 €
B) Charges Directes incorporables		
6068	Achats non stockés : fournitures bureau et informatique	
616	Assurances	
615	Maintenance matériel médical	
625	Frais de déplacement véhicule	
6288	Autres prestations diverses dont téléphone	
6811	Amortissement matériel médical	
TOTAL CHARGES DIRECTES		0,00 €
D) Produits déductibles:		
75831	Remboursement frais de personnel	
75838	Remboursement frais divers	
TOTAL DES CHARGES et PRODUITS DEDUCTIBLES		

7. COMMENTAIRES LIBRES